PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN ŒUVRE DE MESURES ADMINISTRATIVES EN PREVISION DU PASSAGE DE LA COURSE « LES 4 JOURS DE DUNKERQUE » DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 4 mai 2022

La 66ème édition des « 4 Jours de Dunkerque » a lieu du 3 au 8 mai 2022. Le parcours prévoit le passage de cette course cycliste dans le département du Pas-de-Calais. Il comprend 6 étapes.

Pour les étapes 3 et 4, un Centre opérationnel départemental (COD) réunissant l'ensemble des services de sécurité et de secours sera mis en place à la préfecture du Pas-de-Calais en raison des axes à fort trafic empruntés. La circulation sera également interdite sur certains axes par arrêté préfectoral.

Mesures mises en œuvre à l'occasion de l'étape 3 de la course (Jeudi 5 mai 2022 - 12h30, départ de Péronne (Somme) – 14h50, traversée de l'arrondissement d'Arras via la RD1 et la RD59 – 16h50, arrivée au Mont-Saint-Eloi)

La circulation sera interdite temporairement sur la RD939, du PR163+351 au PR170+573, sur le territoire des communes d'Aubigny-en-Artois, Capelle-Fermont, Hautes-Avesnes et Etrun, sur la RD49, du PR13+180 au PR16+120, la RD341, du PR4+481 au PR9+964, ainsi qu'au sein de la rue de la Warde et du chemin Salbert, situés sur le territoire des communes d'Acq et Mont-Saint-Eloi.

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place pour les véhicules légers, par les RD75, RD341, RD58, RD937 et la RN25 sur le territoire des communes d'Aubigny-en-Artois, Villers-Chatel, Cambligneul, Camblain-l'Abbé, Acq, Villers-Au-Bois, Carency, Souchez, Neuville-Saint-Vaast, Ecurie, Sainte-Catherine, Anzin-Saint-Aubin, Duisans et Arras.

Les véhicules de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes circulant sur la RD939 seront stockés sur la RD939, du carrefour giratoire avec la RD74 jusqu'au carrefour giratoire avec la RD62 dans le sens Aubigny-en-Artois vers Arras, et du carrefour giratoire avec la RD339 jusqu'au carrefour giratoire avec la RD62 dans le sens Arras vers Aubigny-en-Artois.

Service Départemental
de la Communication Interministérielle
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr
www.pas-de-calais.gouv.fr @prefetpasdecalais @prefet62

Mesures mises en œuvre à l'occasion de l'étape 4 de la course (Vendredi 6 mai 2022- 12h30, Départ de Mazingarbe - traversée des arrondissements de Lens, Arras et Saint-Omer via la RD941, RD157 et la RD943 – 17h00, arrivée à Aire-sur-la-Lys)

La circulation sera interdite temporairement sur la RD941, du PR151+024 au PR154+163, sur le territoire des communes de Cambrin, Cuinchy, Violaines et Auchy-les-Mines, sur la RD943, du PR22+531 au PR24+564, ainsi que sur le territoire des communes de Noyelles-les-Vermelles, Mazingarbe et Vermelles.

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les RD947, A21, RD301, RD937, D941, RD945, RD171 et RD166, sur le territoire des communes de Douvrin, Haisnes, Hulluch, Bénifontaine, Loos-en-Gohelle, Lens, Liévin, Bully-les-Mines, Aix-Noulette, Sains-en-Gohelle, Noeux-les-Mines, Verquin, Verquigneul, Beuvry, Béthune, Essars, La Couture et Richebourg.

Mesures mises en œuvre durant l'intégralité de la course

La circulation sur les voies empruntées par les "4 jours de Dunkerque" est interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation :

- depuis 30 minutes en contre-sens de la course avant l'horaire officiel de passage du premier coureur.
- depuis 15 minutes dans les deux sens avant l'horaire officiel de passage du premier coureur.
- jusqu'à 15 minutes après le passage du véhicule « fin de course » de la gendarmerie nationale.

Le franchissement des voies pourra être autorisé durant la période d'interdiction par les agents des services chargés de la surveillance de la circulation et effectué sous leur contrôle.

Les véhicules dont les conducteurs justifieront d'une urgence particulière (services de santé, services publics et notamment les véhicules de lutte contre l'incendie, transports de denrées périssables) pourront être autorisés à emprunter les voies interdites, sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la police ou de la gendarmerie.

Retrouvez plus d'informations et les cartes des itinéraires à partir du site : https://www.4joursdedunkerque.com/